

Montgaillard-Lauragais

L'ESSENTIEL

L'information municipale en bref

n°
12
JUN
2024

PAGE 4

foyer rural

de Montgaillard-Lauragais

SOMMAIRE

› Le mot du maire.....	2	› Bonne route Lorie et Stéphanie !.....	7
› Bravo au comité des fêtes	2	› Retour sur la matinée verte.....	7
› Carnet rose.....	2	› L'EPAM et le comité des fêtes	
› Un budget 2024 équilibré.....	3	animent le village	8
› Un foyer rural à Montgaillard.....	4	› Infos pratiques	8
› Des nuisibles dans notre jardin	5/6		

LE MOT DU MAIRE

Chères Montgaillardaises et chers Montgaillards,

C'est avec plaisir que je présente ce numéro de l'Essentiel et salue l'implication des membres du conseil municipal dans sa rédaction.

Au-delà du sommaire, je souhaite mettre en avant l'implication des membres de votre conseil municipal dans le bien vivre ensemble en assurant son fonctionnement.

Cette implication permet par exemple d'organiser les élections, ce qui n'est pas toujours aisé. Nous œuvrons au maintien du service

public avec l'aide des agents communaux, que ce soit pour la gestion administrative de la mairie, le fonctionnement des accueils périscolaires et de la restauration scolaire, l'entretien de bâtiments et des espaces verts.

Concernant l'entretien du village, nous déplorons trop de végétations dépassant des limites de propriétés privées. Nous invitons chacun à être vigilant et à réaliser les travaux de taille ou d'élagage pour le maintien du bon voisinage et par respect de la réglementation.



Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été.

Bruno Mouyon

Maire de Montgaillard-Lauragais



Cette année encore, le comité des fêtes a organisé avec brio la fête de notre village. Nous remercions chaleureusement les membres du comité qui se mobilisent, bénévolement, pour nous offrir ce joli moment de partage !

ÉTAT CIVIL

Carnet rose

Nous accueillons un nouveau Montgaillards : Adriano Imbery qui est né le 15 février 2024. Souhaitons-lui la bienvenue. ✖

Mairie de Montgaillard-Lauragais
Place de la Garrigue - 31290 Montgaillard-Lauragais
05 61 81 61 42
mairie@montgaillard-lauragais.fr
www.montgaillard-lauragais.fr

Directeur de la publication: Bruno Mouyon · Rédaction: les membres de la commission communication · Photos: D. R. · Graphisme et mise en page : www.benjaminbenetti.fr · Impression: Évoluprint · Tirage: 500 exemplaires · Imprimé sur papier recyclé, non blanchi.

FINANCES

Un budget 2024 équilibré et tourné vers l'avenir

Le 4 avril dernier, le conseil municipal a voté les budgets primitifs (communal et assainissement) pour l'année en cours. Cette proposition a été préalablement présentée au conseiller aux collectivités qui a souligné la situation financière saine des comptes de la commune. Cette situation financière solide nous permet de poursuivre notre engagement à maintenir et améliorer la qualité de vie du village.

Points clés du budget primitif communal (fonctionnement)

Augmentation des taux communaux

Une augmentation de 1 % des taux communaux, limitée au regard de l'inflation galopante de certaines charges, a été votée à l'unanimité. Cela représente environ 10 € en moyenne par foyer et par an. Cette augmentation vise à préparer les futurs projets et à anticiper certaines hausses des coûts de fonctionnement.

Masse salariale

Une légère augmentation de la masse salariale administrative est prévue pour la seconde moitié de l'année. Cette augmentation vise à accroître le temps de travail dédié au secrétariat de mairie.

Subventions aux associations

Les subventions aux associations locales ont été revalorisées, soutenant ainsi leur activité et leur contribution à la vie communale.

Participation au gardiennage de l'église

La participation financière pour le gardiennage de l'église, non revalorisée depuis près de dix ans, a été légèrement augmentée.

Mutuelle et prévoyance des agents

La commune contribuera à la mutuelle et à la prévoyance des agents municipaux, améliorant ainsi leur protection sociale.

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents municipaux.

Les principales dépenses prévues au budget d'investissements sont :

- ▶ La réhabilitation de la salle des associations afin de rendre plus agréable son utilisation : chauffage et climatisation, isolation phonique, éclairage LED, traitement de l'air, mobilier et rénovation du parvis.
- ▶ La rénovation du système de chauffage de la mairie (choix de la solution technique à l'étude).
- ▶ L'équipement de la salle des fêtes d'une sonorisation et d'un système de vidéoprojection performant.
- ▶ Pour l'école, l'achat de mobilier (qui concerne également l'ALAE - accueil de loisirs associé à l'école), la poursuite du passage à l'éclairage LED, du déploiement de volets électriques et l'évolution du système de chauffage (choix de la solution technique à l'étude).
- ▶ L'achat de mobilier urbain.
 - ▶ Le remplacement de deux bornes incendie, si nécessaire.
 - ▶ La poursuite de l'aménagement routier en faveur de la sécurité routière
 - ▶ Le passage à l'éclairage LED au lotissement Bellevue



Budget primitif assainissement

Pour l'assainissement, le maintien de la redevance et prime fixe a été voté, la commune disposant d'un budget de fonctionnement à l'équilibre et d'une marge de manœuvre suffisante pour réaliser d'éventuels travaux. ✖

Une nouvelle association : le foyer rural



Les habitants sont venus nombreux découvrir les nouvelles activités proposées sur la commune.

J eudi 30 mai, le tout nouveau foyer de Montgaillard-Lauragais a acté sa création lors d'une réunion de présentation aux habitants du village. Le conseil municipal avait à cœur de proposer de nouvelles activités culturelles et sportives de proximité. Sollicités par la mairie, des habitants se sont mobilisés pour fonder cette nouvelle association en lien avec la fédération 31-65 des foyers ruraux. Son but est de dynamiser la vie du village en créant, pour toutes les générations, du lien social et de l'entraide. De nombreux habitants étaient donc

réunis à la salle des fêtes du village pour découvrir les activités proposées dès la rentrée de septembre. Après un accueil, dans une ambiance chaleureuse, de monsieur le maire, Bruno Mouyon, et du président du foyer rural, Alain Pidoux, plus d'une dizaine d'activités, hebdomadaires ou plus ponctuelles, ont été présentées : cours de Pilate enfant-parent, atelier de modelage de la terre, cercle de lecture, fit balance, kuduro fit, gym douce, initiation à l'informatique, trail, marche conviviale, lecture pour les pitchouns ou encore groupe de musique. Chaque

activité, ouverte à tous quel que soit son lieu de résidence, a été présentée : contenu de l'activité, encadrement, périodicité. Cette soirée de présentation s'est terminée par un moment convivial, le pot de l'amitié offert par la mairie aux participants. La semaine suivante, une semaine de cours d'essai gratuits a été proposée aux personnes intéressées.

Envie de vous inscrire à une activité, de vous investir dans le fonctionnement du foyer rural, voire de proposer une nouvelle activité ? Alors, n'hésitez pas à contacter le foyer rural par mail : foyer.rural.montgaillard.lgais@gmail.com. ✖



Les habitants artisans de la création du foyer rural (quelques personnes absentes sur la photo : Anne-Marie, Gaëlle, Serge, Soraya) dont les membres du bureau : Alain Pidoux, président, Pascale Garnier, présidente adjointe, Bernadette Legrand, trésorière, Michel Garnier, trésorier adjoint, Aurélie Raoul, secrétaire, Sylvie Duhem, secrétaire adjointe.

Des nuisibles dans notre jardin, saison 2

Dans l'édition n° 9 de notre journal local, nous avons abordé deux espèces de nuisibles pouvant être présents dans nos jardins : le frelon asiatique et la chenille processionnaire (article disponible sur le site de la mairie).

Nous allons évoquer ici, deux autres espèces qui peuvent venir perturber notre écosystème, voir être dangereux pour l'homme et les animaux : La tique et le moustique. Quelles astuces pouvons-nous utiliser pour nous en protéger et éviter leur prolifération ?

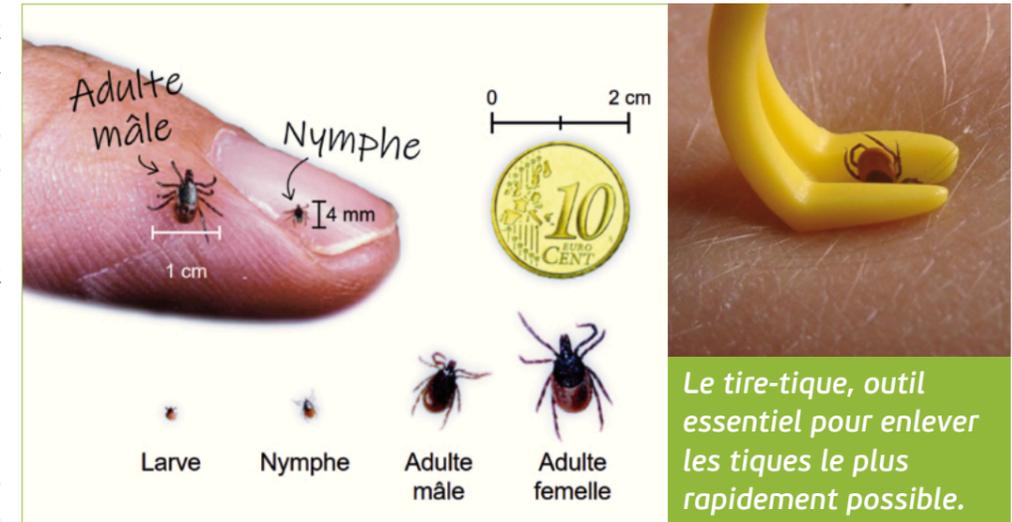
La tique

Qu'est-ce qu'une tique ?

Une tique est un petit parasite de la famille des acariens qui se fixe sur la peau, causant des morsures susceptibles de provoquer diverses maladies, comme la maladie de Lyme, mais elle peut aussi provoquer dermatoses, arthrites et jusqu'à des atteintes neurologiques. Cependant, toutes les tiques ne causent pas cette infection bactérienne. En Europe, principalement une espèce de tiques, *Ixodes ricinus*, peut en être responsable. Au sein de cette espèce, environ 10 % seulement des individus sont infectés. Elles peuvent être minuscules, pas plus de 0,5 mm, ce qui correspond à la taille d'une graine de pavot, et ne dépassent pas 1,5 cm après s'être gorgées de sang.

Où peut-on se faire piquer par une tique ?

Les tiques sont fréquentes dans les bois et les forêts, mais on peut les trouver dans tous les endroits herbeux, humides et ombragés, donc dans nos jardins ! Elles ne peuvent ni sauter ni voler, mais elles s'accrochent facilement à la personne ou l'animal qui se trouvera à leur contact en marchant dans l'herbe, par exemple. Puisque les morsures de tiques sont le plus souvent indolores, il est possible de ne pas se rendre compte d'avoir été mordu. C'est pourquoi il est important de vérifier minutieusement et régulièrement l'état de votre peau en cas de contact avec une zone herbeuse. Les zones de peau les plus souvent mordues sont les suivantes : dans et autour des oreilles, dans le nombril, à l'arrière des genoux, dans et autour des cheveux, entre les jambes et autour de la taille. Les périodes propices aux tiques vont généralement de mars à octobre.



À quoi ressemble une piqûre de tique ?

Environ trois personnes sur cinq mordues par une tique développent une éruption cutanée. Lorsque la tique est présente sur la peau, la morsure de tique se transforme en une rougeur centrée par un point noir en relief. Une fois retirée, une réaction cutanée autour de la morsure peut apparaître, comme un gonflement et une rougeur localisée ; elle peut également s'accompagner de démangeaisons et de douleur. Il ne faut pas confondre cette réaction locale avec l'érythème migrant qui témoigne d'une maladie de Lyme. L'érythème migrant correspond à l'apparition à l'endroit de la piqûre d'une tache cutanée rosée en forme de cible de taille croissante, dépassant progressivement les 5 cm de diamètre et qui persiste plus de 48h. L'érythème migrant est indolore et ne démange pas.

En général, pour transmettre l'infection, la tique doit s'accrocher à la peau pendant au moins 24 heures. Si vous avez été mordu par une tique infectée, vous pouvez présenter des symptômes de la maladie de Lyme dans les 4 semaines suivant la morsure. À sa phase initiale, la maladie de Lyme provoque un érythème migrant (qui n'est pas toujours présent) et des symptômes grippaux : de la fièvre, des maux de tête, de la fatigue, des douleurs articulaires ou musculaires. Si elle n'est pas traitée, la maladie de Lyme peut évoluer vers des symptômes plus graves, y compris des maux de tête sévères, une fatigue persistante et une atteinte des articulations.

Que faire pour prévenir les morsures de tiques ?

La façon la plus simple d'éviter d'être mordu lorsque vous vous trouvez dans une zone à risque, comme la forêt, les bois ou les hautes herbes, est de porter des chemises à manches longues, des pantalons longs. Il faut penser à toujours avoir un tire-tique dans sa trousse à pharmacie pour enlever les tiques le plus rapidement possible.

Comment retirer une tique en toute sécurité ?

Voici le moyen le plus sûr d'enlever une tique de votre peau :

- ▶ utiliser une pince fine ou un instrument spécialement conçu pour retirer les tiques ;
- ▶ saisir la tique le plus près possible de la peau ;
- ▶ tirer vers le haut d'une pression égale et régulière ;
- ▶ ne jamais tordre ni secouer la tique : vous risqueriez de laisser les parties buccales ancrées dans la peau ;
- ▶ nettoyer la morsure avec un antiseptique ou de l'eau savonneuse.

Le moustique

Qu'est-ce qu'un moustique ?

Les moustiques sont des insectes volants de l'ordre des diptères. On les appelle également maringouins et ils forment la famille des culicidés. Il existe plus de 3 000 espèces de moustiques à travers le monde et contrairement à une idée reçue, seuls 200 d'entre eux (exclusivement les femelles) piquent l'homme. Si vous avez ce que l'on appelle communément une « peau à moustique », sachez que vous pourrez échapper à cette petite bête dans seulement deux endroits du globe : en Antarctique et en Islande.

Quand peut-on se faire piquer par un moustique ?

Après l'accouplement, la femelle moustique se met en quête d'une proie sur laquelle elle pourra prélever du sang. Le sang est en effet une source de protéines nécessaire à la ponte et à la nutrition des œufs. Le moustique tigre pique principalement en début et fin de journée tandis que le moustique commun pique plutôt la nuit. La piqûre peut durer jusqu'à trois minutes s'il n'est pas dérangé.

Certains éléments attirent davantage les moustiques que d'autres, ce qui explique que certaines personnes se fassent plus souvent piquer. Les moustiques sont attirés par les odeurs corporelles liées aux phéromones. Ces odeurs peuvent être modifiées par la nourriture, la sueur, le parfum et la composition bactérienne de la peau.



Le moustique commun et le moustique tigre présent partout en France

À quoi ressemble une piqûre de moustique ?

Après une piqûre, on voit généralement apparaître une rougeur avec au centre un gonflement qui ressemble à une cloque et surtout elle provoque de fortes démangeaisons liées à la salive que le moustique injecte dans le sang. Nos globules blancs vont réagir en sécrétant de l'histamine, signe que notre système immunitaire est en alerte. Pour calmer ces démangeaisons, il existe différents roll-on dans les parapharmacies, vous pouvez essayer aussi des produits naturels comme le gel d'aloë vera ou l'huile essentielle de lavande.

Les maladies transmises par le moustique

Certaines espèces de moustiques sont d'importants vecteurs de maladies. Le moustique Tigre est par exemple responsable de la transmission du virus Zika, de la dengue ou encore du chikungunya. Aujourd'hui présent sur les cinq continents, le moustique Tigre est une menace prise très au sérieux par les pouvoirs publics, notamment en France où il sévit dans quasiment tous les départements.

Que faire pour prévenir les morsures de moustiques ?

Les moustiques sont le cauchemar de nos nuits et de nos déjeuners dans le jardin lorsqu'arrive la belle saison. Pour les éloigner naturellement, quelques plantes antimoustiques sont réputées efficaces durant la période estivale. Une plante antimoustique dégagera une odeur censée tenir l'insecte volant à distance comme : **la citronnelle, la lavande, la menthe poivrée, le basilic**. Vous pouvez aussi les utiliser sous forme d'huiles essentielles mélangées et les disperser dans votre habitat ou votre extérieur dans des coupelles. Les pommades ou crèmes contenant du camphre sont réputées pour éloigner ces insectes. Il suffit d'en mettre sur les endroits clés du corps tels que les poignées, chevilles et derrières les genoux.

Comment éviter leur prolifération ?

Il faudrait entretenir votre jardin, le débroussailler, tailler les herbes hautes et les haies et élaguer les arbres. Il ne faudrait pas laisser les fruits tombés et les débris végétaux et bien sûr réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), l'eau stagnante. En suivant tous nos conseils, nous vous souhaitons à tous de passer un bel été ! ✖

BON VENT

Bonne route Lorie et Stéphanie !

Le mois d'avril a sonné la fin de classe pour Lorie Alibert et Stéphanie Armengaud. Toutes les deux arrivées dans la collectivité le 1^{er} septembre 2016, elles voquent aujourd'hui vers de nouvelles aventures.

Lorie Alibert assurait le poste d'animatrice de l'ALAE en tant qu'adjointe animation. Titularisée en septembre 2018, elle animait les activités auprès des enfants, gérait les groupes et s'amusaient à faire danser tout ce petit monde !

Stéphanie Armengaud assurait le poste d'aide à la restauration et d'entretien des locaux communaux en tant qu'adjointe technique. Titularisée en septembre 2017, elle aidait notamment à la préparation des repas, au service à la cantine et n'hésitait pas à remplacer la responsable si besoin.

La mairie tient à souligner que ces 2 agents ont fait preuve de professionnalisme, d'un engagement sans faille qui a permis le maintien du service public à l'occasion d'étapes difficiles telles que les périodes d'absences d'agents, ainsi que les périodes covid avec différents protocoles à mettre en place. Leur bienveillance et le travail en confiance ont été une réelle plus-value pour la commune. Très appréciées des enfants de



Lorie et Stéphanie entourées de leurs anciens collègues pour une soirée riche en émotions.

l'école, des parents, de l'équipe enseignante et de leurs collègues, c'est avec un pincement au cœur qu'ils leur ont dit au revoir.

Nous leur souhaitons plein de réussite dans leur nouvelle vie professionnelle. ✖

ENVIRONNEMENT

Matinée verte : malheureusement la récolte fut bonne...

Le 16 mars a eu lieu la matinée verte qui s'est bien déroulée une fois n'est pas coutume avec le soleil...

Départ 9 h, après une petite collation, une trentaine de courageux, petits et grands, se sont réunis pour collecter pas moins de 200 kg environ de déchets toujours plus extravagants



Triste record pour cette année 2024 avec plus de 200 kg récoltés dans la nature.

d'année en année. Micro-ondes, machine à laver, friteuse, pneus, ferrailles, bidons, bonbonne de gaz, tubes PVC... Encore merci aux bénévoles qui arpentent chemins et fossés afin de les débar-

asser de ces débris qui salissent et polluent notre beau village. Rendez-vous l'année prochaine avec le soleil encore (si possible) et avec moins de déchets on l'espère... ✖



La mairie remercie les participants pour leur contribution, essentielle, à cette journée de nettoyage, notamment ceux qui sont absents de la photo !

L'EPAM et le comité des fêtes animent le village

Encore de nombreuses animations sont venues rythmer la vie du village depuis le début de l'année.

Le 3 mars, l'EPAM, association des parents d'élèves de la commune, a organisé la vente de chocolaines et de croissants. Enfants et parents ont vendu en porte à porte la totalité de leur stock, permettant ainsi de récolter des fonds à destination de la coopérative scolaire. L'EPAM remercie les nombreux gourmands pour leur générosité.

Le 23 mars, les rues du village ont pu voir défiler petits et grands déguisés sur le thème des Jeux olympiques. Gymnastes, rugbyens, commentateur sportif et même la flamme olympique étaient présents pour fêter le carnaval. Après le défilé, tout le monde a pu se retrouver autour d'un bon repas organisé par le comité des fêtes. La soirée a continué au rythme du groupe Baraka Groove, attirant de nombreuses personnes venues profiter de cette belle soirée.

Le 6 avril, l'EPAM organisait la chasse aux œufs dans les rues du village. Malgré un fort vent d'autan, les chocolats n'ont pas fait un pli face aux enfants très gourmands ! Ils ont partagé leur butin et mangé le goûter offert par l'EPAM. Le 4 mai, c'est le loto des enfants qui était organisé par l'EPAM. De nombreux lots étaient à gagner ! Boissons, crêpes et popcorn étaient en vente pour accompagner ce moment convivial.

Comme d'habitude, le mois de juin a été rythmé par la fête du village, animé avec brio par le comité des fêtes !

L'année n'est pas terminée, et encore de nombreuses animations sont à venir !

Retrouvez l'ensemble des animations des associations sur le site internet de la mairie : www.montgaillard-lauragais.fr/vie-pratique/associations



Le groupe Baraka Groove, invité par le comité des fêtes, a joliment lancé la soirée du carnaval.



Le vent d'Autan n'a pas effrayé les enfants du village venus en nombre à la chasse aux œufs organisée par l'EPAM.



Infos pratiques

La mairie est ouverte au public les

- Mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredis de 14 h 30 à 17 h 30
- Vendredis de 14 h à 17 h

Rencontre possible avec le maire : rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais

La déchetterie est ouverte les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Petit rappel à la loi

Il est strictement interdit de laisser des déchets dans la nature ou sur les trottoirs, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1 500 € d'amende. L'élagage des arbres et la taille des haies dépassant sur le domaine public doivent être réalisés avant le printemps.

PanneauPocket

Recevoir les alertes et informations diffusées par la mairie directement sur votre portable ? C'est simple, il suffit de télécharger l'application PanneauPocket et de mettre Montgaillard-Lauragais en favori. Les informations diffusées via PanneauPocket sont également consultables sur le site internet de la mairie www.montgaillard-lauragais.fr.